



***DRAFT***

***NEWS RELEASE***

U.S.:  
Dave Kroll  
AMD Public Relations  
(408) 749-3310  
[dave.kroll@amd.com](mailto:dave.kroll@amd.com)

Mike Haase  
AMD Investor Relations  
(408) 749-3124  
[mike.haase@amd.com](mailto:mike.haase@amd.com)

Europe:  
Jens Drews  
AMD Government Relations  
+49 351 277 1015  
[jens.drews@amd.com](mailto:jens.drews@amd.com)

Japan:  
Mari Hayashi  
AMD Public Relations  
+81 3 3346 7560  
[mari.hayashi@amd.com](mailto:mari.hayashi@amd.com)

**AMD A DÉPOSÉ UNE PLAINTÉ EN DROIT DE LA CONCURRENCE À L'ENCONTRE D'INTEL AUX U.S.A DEVANT LA COUR FÉDÉRALE.**

*– Plainte Détails de la contrainte mondiale sur les fabricants d'ordinateurs, les constructeurs de systèmes, et les distributeurs et détaillants de ne pas faire affaires avec AMD –*

*– Les actions illégales d'Intel augmentent le prix des ordinateurs et limitent le choix des entreprises et des consommateurs finaux –*

**SUNNYVALE, Californie. — 28 Juin 2005 —** AMD (NYSE: AMD) a annoncé aujourd'hui qu'elle a déposé hier une plainte fondée sur le droit de la concurrence contre ("Intel") devant la Cour Fédérale du district de Delaware sur le fondement de la section 2 du Sherman Antitrust Act, et des sections 4 et 16 du Clayton Act et du «California Business and Professions Code ». La plainte de 48 pages explique en détail comment Intel a, de manière illégale, maintenu son monopole sur le marché des processeurs x86 en contraignant au niveau mondial les clients à ne pas faire affaires

avec AMD. Cela comprend 38 sociétés qui ont été victimes de coercition par Intel incluant, à une large échelle, les fabricants d'ordinateurs, les petits constructeurs de systèmes, les distributeurs grossistes et les détaillants, et ce, à travers sept types de comportements illégaux sur trois continents.

“Partout dans le monde, les clients ont droit à la liberté de choix et aux bénéfices de l'innovation – et ces dernières ont été volées sur le marché des microprocesseurs” a dit Hector Ruiz, Président du Conseil et Président Directeur Général d'AMD. “Soit à travers des prix plus élevés dus à des profits de monopole, ou du manque de choix sur le marché ou de barrières à l'innovation - les gens d'Osaka à Francfort paient le prix chaque jour des abus de position dominante d'Intel ».

Les microprocesseurs x86 équipent les systèmes d'exploitation Microsoft Windows<sup>®</sup>, Solaris et Linux. Même Apple, un pionnier des ordinateurs et un des innovateurs persistant de l'industrie a annoncé qu'il allait passer exclusivement aux microprocesseurs x86 pour équiper son Mac OS<sup>®</sup> software au début de l'année 2006. La part d'Intel sur ce marché critique compte actuellement pour 80% des ventes mondiales par unité de volume et 90% en valeur, lui conférant la détention d'un monopole indétrônable et d'un pouvoir de marché super-dominant.

Ce contentieux fait suite à une récente décision de la “Fair Trade Commission of Japan (JFTC)”, qui a constaté qu'Intel avait abusé de sa position dominante en excluant toute concurrence équitable et ouverte, en violation de la section 3 de l'acte antimonopole japonais. Ces conclusions révèlent qu'Intel s'est délibérément engagé dans des pratiques illicites afin d'arrêter la progression des parts de marché d'AMD en imposant des limitations sur les fabricants d'ordinateurs japonais. Intel n'a pas contesté ces charges.

La Commission Européenne a déclaré qu'elle poursuivait une enquête à l'encontre d'Intel pour des violations de droit de la concurrence pouvant être similaires et coopère avec les autorités japonaises.

“Vous n'avez même pas besoin de me croire concernant les abus d'Intel; le Gouvernement japonais a condamné Intel pour ses pratiques illégales et d'exclusion” a dit Thomas M. McCoy, Vice-Président et Directeur Juridique d'AMD. “Nous encourageons les régulateurs du monde entier à regarder attentivement aux dysfonctionnements de marché et à l'atteinte aux consommateurs que les pratiques d'Intel causent dans leurs

nations. Intel maintient des profits de monopole illégaux au détriment des consommateurs et des fabricants d'ordinateurs, dont les marges sont très minces. Maintenant, il est temps pour les consommateurs et les industriels du monde entier de casser le monopole abusif d'Intel .”

La plainte de 48 pages, préparée suite à une enquête intensive menée par le conseil extérieur d'AMD, Charles P. Diamond du cabinet O'Melveny & Myers LLP, détaille de nombreux exemples de ce que Diamond décrit comme un “schéma global envahissant, pour contraindre les clients d'Intel à contracter librement avec AMD au détriment des clients et des consommateurs finaux ». D'après la plainte, Intel a maintenu son monopole de manière illégale, entre autres en:

- Forçant les principaux clients tels que Dell, Sony, Toshiba, Gateway et Hitachi à conclure des accords d'exclusivité avec Intel en échange de paiement au comptant, de prix discriminatoires ou de subsides promotionnels basés sur l'éviction d'AMD;
  - Selon les rapports de l'industrie et comme confirmé par le JFTC au Japon, Intel a versé d'énormes sommes à Dell et Toshiba pour ne pas faire affaires avec AMD ;
  - Intel a versé des millions à Sony en échange de l'exclusivité. La part de marché d'AMD auprès de Sony est passée de 23% en 2002 à 8% en 2003 puis à 0% où elle reste aujourd'hui ;
  - En forçant d'autres clients principaux tels que NEC, Acer et Fujitsu à entrer dans des accords d'exclusivité partielle par l'utilisation de remises conditionnées, de versement d'indemnités et de «fonds de développement de marché » (« market development funds » (ci-après MDF)) afin de limiter fortement ou d'empêcher simplement tout achat auprès d'AMD ;
  - Intel a versé plusieurs millions de dollars à NEC afin qu'il limite ses achats auprès d'AMD. Ces limites assurent qu'Intel aura au moins 90% du marché de NEC au Japon et imposent une limite au niveau mondial sur les montants d'affaires qu'AMD et NEC peuvent réaliser ensemble ;
  - Etablissant un système de bonus discriminatoire et rétroactif déclenché par des achats de quantités si importantes qu'ils ont pour effet intentionnel d'empêcher les clients de s'approvisionner librement pour un volume significatif auprès d'AMD.;

- Quand AMD a réussi à obtenir le “retail roadmap” de HP pour les ordinateurs portables et ses produits se sont bien vendus, Intel a répondu en retirant à HP son bonus pour le 4ème trimestre 2004 et en refusant d’abandonner l’échec d’HP à atteindre sa cible de rabais ; il a permis à HP de récupérer son manque à gagner sur les trimestres suivants en promettant à Intel au moins 90% de part de marché d’HP sur le marché du détail ;
- En menaçant de représailles les clients introduisant les produits AMD sur leurs plates-formes d’ordinateurs, particulièrement sur les segments stratégiques tels que les ordinateurs fixes à usage commercial;
  - Ensuite, Michael Capellas, PDG de Compaq a déclaré en 2000 que du fait du volume d’affaires confiées à AMD, Intel a suspendu la livraison de puces très importantes pour les serveurs informatiques. En laissant entendre « qu’il avait une arme sur la tempe », il a informé AMD qu’il devait cesser tout achat ;
  - Selon les dirigeants de Gateway, leur société a payé le prix fort même pour ses transactions limitées avec AMD. Ils se sont plaints qu’Intel, en guise de représailles, les avait tellement abusés qu’ils se sentaient comme du « guacamole » ;
- En établissant et en mettant en oeuvre des quotas parmi les détaillants principaux tels que Best Buy et Circuit City, et leur demandant de stocker de façon exagérée et exclusive les ordinateurs Intel, limitant ainsi artificiellement le choix du consommateur;
  - AMD a été écarté totalement du magasin Media Markt, le plus grand revendeur au détail de matériel informatique en Europe, qui représente 35 % des ventes au détail en Allemagne ;
  - Office Depot a nié avoir stocké des note-books AMD indépendamment de l’immense soutien financier offert par AMD, mettant en avant le risque de représailles ;
- Forçant les fabricants d’ordinateurs et les partenaires techniques à boycotter le lancement ou la promotion des produits AMD;
  - Ensuite, Craig Barrett, PDG d’Intel a menacé le Président d’Acer de “conséquences graves” pour avoir soutenu le lancement du produit AMD Athlon 64™. Ceci coïncide avec le retard inexplicable d’Intel à verser les \$15-20M qui devaient revenir à Acer en fonds de développement de marché. Acer s’est alors retiré de la campagne de lancement en septembre 2003 ;

- En abusant de son pouvoir de marché en imposant au secteur industriel des standards techniques et des produits en vue principalement d'affaiblir la position d'AMD sur le marché ;
  - Intel a empêché AMD d'accéder au plus haut niveau d'adhésion du consortium technologique Advanced DRAM en vue de limiter la participation d'AMD aux prises de décisions industrielles de première importance susceptibles de concerner son activité ;
  - Intel a conçu des « compilateurs », initialement prévus pour traduire des programmes de logiciels en langage compréhensible pour les machines, de sorte qu'ils dégradent la performance d'un programme une fois appliqué sur un ordinateur alimenté par un microprocesseur AMD.

Pour lire le texte intégral de la plainte, vous pouvez visiter le site

<http://www.amd.com/breakfree>.

Les plus importantes publications telles que *The Wall Street Journal*, *The Washington Post*, *The Economist*, *San Jose Mercury News* et CNET ont reconnu AMD comme étant le leader en matière d'innovation de microprocesseurs. AMD détient le leadership technologique sur des aspects importants du marché de x86, tout particulièrement avec son microprocesseur AMD Opteron™, le premier du genre à prendre le système informatique x86 de 32 à 64 bits, et avec ses processeurs dual-core. La société a également énoncé ses engagements pour rendre accessible les services informatiques standard et la connexion à Internet à 50 % de la population mondiale d'ici l'an 2015.

### **Presse et Analyste de Conférence Téléphonique**

Hector Ruiz, Président et PDG de AMD; Thomas M. McCoy, Vice-Président de AMD, Directeur Juridique et Directeur Administratif; et Charles P. Diamond, Associé chez O'Melveny & Myers, LLP et les principaux conseils externes de AMD vont débattre des détails de la plainte en droit de la concurrence à l'encontre d'Intel, aujourd'hui à 9 h 15 au cours d'une conférence téléphonique. A la suite de leurs remarques, une session de questions et réponses aura lieu.

Dial-in number: (651) 291-0618

Code: 786995

Replay number:

(800) 475-6701 aux Etats-Unis

(320) 365-3844 en dehors des Etats-Unis

Code: 786995

La conférence téléphonique restera disponible encore 10 jours après la session sur le site [www.amd.com/breakfreewebcast](http://www.amd.com/breakfreewebcast).

### **Position de AMD en matière de compétition équitable et ouverte**

AMD est pour une compétition équitable et ouverte ainsi que pour la valeur et la diversité que la concurrence offre sur le marché. La technologie innovatrice de AMD permet aux utilisateurs d'accéder librement aux nouveaux niveaux de performance, de productivité et de créativité. Les entreprises et les consommateurs devraient pouvoir être libres de choisir parmi une série de produits compétitifs provenant d'innovations continues. Lorsque les règles du marché fonctionnent, les consommateurs ont le choix et tout le monde est gagnant. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site

<http://www.amd.com/breakfree>.

### **Concernant AMD**

AMD (NYSE:AMD) conçoit et produit des microprocesseurs innovants, des appareils à mémoire Flash et des solutions de processeur de faible puissance pour ordinateur, de communication et des industries électroniques pour consommateurs. AMD fournit des solutions standard, centrées sur le client pour des utilisateurs de technologies, allant des entreprises privées aux agences gouvernementales en passant par les consommateurs individuels. Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site [www.amd.com](http://www.amd.com).

—30—

**AMD, the AMD Arrow logo and combinations thereof, are trademarks of Advanced Micro Devices, Inc. Other names are for informational purposes only and may be trademarks of their respective owners.**